

Canadiens? Il existe des preuves irréfutables qu'elle s'est associée à une conspiration internationale qui spoliait les Canadiens tout autant que les agissements des sociétés pétrolières.

Le député a dit que les impôts augmenteraient. Je suppose que c'est exact, ils pourraient bien augmenter. Mais les impôts finissent toujours par être payés par la population. Si l'on impose une société, elle hausse automatiquement le prix de ses produits. Au bout d'une semaine, c'est le simple citoyen qui écope. Le fin mot de l'affaire, c'est que le simple citoyen fini toujours par casquer.

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur l'Orateur je voudrais exprimer mon appui à l'amendement de mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) tendant à porter à 50 p. 100 le pourcentage de propriété publique canadienne de l'industrie pétrolière, dans le cas des projets nouveaux sur les terres du Canada. Dans cet amendement comme dans les autres présentés par mon parti, nous réclamons un programme de promotion des intérêts des Canadiens dans l'industrie pétrolière. Nous voulons garantir aux Canadiens une part des résultats.

Mes collègues de Vancouver-Kingsway et de Kamloops-Shuswap (M. Riis) ont bien montré que les dispositions actuelles du bill qui appellent une participation canadienne de 50 p. 100 ne sont que de la rigolade. Les échappatoires sont assez larges pour laisser passer des superpétroliers. Rien n'empêchera un consortium de satisfaire à la condition de 50 p. 100 de la propriété canadienne tout en restant contrôlé en fait par une multinationale étrangère. Diverses modalités de participation et de contrôle permettent facilement de faire en sorte que, tout en possédant 50 p. 100 ou plus du capital, les Canadiens n'aient pas nécessairement le contrôle. A preuve, monsieur l'Orateur, à la fin de 1980 la part de la propriété étrangère dans l'industrie pétrolière se situait à 74 p. 100, tandis qu'elle était contrôlée effectivement à 82 p. 100 par l'étranger.

Il faut que la propriété et le contrôle canadiens aillent de pair et qu'ils soient portés à 75 p. 100 d'ici à 1986, comme le disaient les amendements antérieurs. L'amendement n° 22 énonce que le taux de propriété publique canadienne sur les projets nouveaux doit atteindre 50 p. 100.

Le critique énergétique conservateur s'est prononcé contre les propositions néo-démocrates, auxquelles il reproche d'entraîner une réglementation plus étroite de l'industrie pétrolière. J'ai écouté son discours de vendredi dernier: il ressemble de plus en plus à un membre du cabinet Reagan des États-Unis. Il semble revendiquer le droit pour l'industrie pétrolière de faire exactement comme bon lui semble, sans tenir compte des conséquences économiques pour le Canada, sans tenir compte de nos priorités nationales.

Cette guerre contre la réglementation dans laquelle il veut entrer, c'est en réalité la liberté totale pour les sociétés géantes de régenter le marché comme elles l'entendent. Pour cette école de pensée, la réglementation écologique, la réglementation en matière d'hygiène, toute réglementation qui tend à préserver des objectifs sociaux constitue une ingérence injustifiable de la politique dans le domaine souverain de la libre entreprise.

A entendre les Tories, monsieur l'Orateur, vous penseriez que le secteur pétrolier fonctionne dans un environnement dépourvu de mercantilisme, complètement étranger aux con-

tingences politiques. Cela ne cadre pas très bien avec le fait qu'en 1979, les sociétés pétrolières ont versé aux partis libéral et conservateur environ \$721,000 pour renflouer leurs caisses. A mon avis, cela prouve bien qu'il y a des dessous politiques.

Le critique conservateur des questions énergétiques a dit que nous avons tort de prétendre que le secteur pétrolier pratiquait la politique du mur de l'argent. Vendredi dernier il a dit ceci: «Le Nouveau parti démocratique, appelle cela le mur de l'argent, la grève du capital.» Et bien, si un employé n'aime pas ses conditions de travail et s'il quitte son emploi pour aller s'embaucher dans une autre compagnie, cela ne veut pas dire qu'il a fait grève; il est simplement parti. Il a exercé sa liberté individuelle. Une grève, c'est autre chose. Le secteur pétrolier exerce sa liberté face au nouveau programme énergétique.

Cette comparaison est ridicule. Comparer le pouvoir économique qu'exerce une société énorme comme Imperial Oil pour recueillir des fonds pour son projet de Cold Lake au pouvoir d'un travailleur qui quitte son travail est tout simplement ridicule mais cela reflète un peu la mentalité des députés qui siègent à notre droite.

Le rapport Bertrand indique très clairement que l'industrie pétrolière canadienne a fait preuve de solidarité dans la façon dont elle a collaboré pour duper les Canadiens. En retirant au cours de l'année et demie passée les capitaux qu'elle avait engagés pour ses projets dans l'Ouest, l'industrie affiche la même tendance. Les sociétés agissent de concert et non pas en tant qu'entités isolées et individuelles. En fait, il y a bien et bel eu grève de capital, mur de l'argent.

En regardant les deux amendements dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, on constate les différences existant entre les trois partis. L'ancien critique des questions énergétiques au nom duquel cette motion n° 21 a été présentée, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) dit que son parti est en faveur d'une canadianisation à 50 p. 100. Mais tout ce qu'il veut du public c'est qu'il se contente de ramasser les miettes de propriété dont le secteur privé ne veut pas.

Vendredi dernier, il a parlé de la philosophie canadienne du «ramasse-miettes». Traditionnellement, le parti conservateur voit les sociétés publiques prendre en charge toutes les opérations qui ne sont pas rentables et les sociétés privées écrémer les profits. Dans le cas d'une vache achetée en commun, les conservateurs voudraient que le secteur privé ait la partie qui donne le lait et le secteur public la partie qui mange et qu'il faut soigner et nourrir.

● (1640)

Loin d'appuyer l'objectif de notre parti de porter la propriété publique à 50 p. 100, l'actuel critique financier du parti conservateur s'oppose aux dispositions à effet rétroactif qui permettraient à la Couronne de récolter 25 p. 100 des revenus tirés de l'exploitation des terres du Canada. A plusieurs reprises, il s'est plaint amèrement de ce que certaines de ces dispositions avantageaient le gouvernement ou les sociétés de la Couronne. Mais dans son discours, il a entièrement passé sous silence les concessions passées. Il n'a rien dit du régime extrêmement généreux de subventions par lequel les contribuables canadiens versent \$4 pour chaque dollar investi par une société à 65 p. 100 canadienne dans l'exploration des régions neuves. En l'occurrence, par l'entremise du gouvernement, les contribuables financent les travaux d'exploitation à 80 p. 100 et ne recueillent que 25 p. 100 des recettes, alors qu'une société